

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 38 (1958)
Heft: 4

Anhang: [Notre supplément bleu]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Plusieurs événements survenus sur le plan économique retiennent en ce moment notre attention.

Ce fut d'abord la décision de la France de surseoir au rétablissement de la libération des échanges. Pour se conformer à l'article 3 du Code de libération de l'O. E. C. E., elle aurait dû, en conditions normales, libérer à nouveau au 18 juin dernier 60 % au moins de l'ensemble de ses importations. Elle n'a pu accomplir cette étape et a demandé un sursis.

Cette nouvelle halte sur la voie menant à un commerce enfin libéré d'entraves et de restrictions n'a pas été accueillie avec gaieté de cœur par les importateurs. La plupart d'entre eux, toutefois, ont admis cette mesure, car elle n'était pas l'aveu d'une évolution sans espoir, ou la mention « sans issue » apposée sur un chemin condamné. Elle était plutôt l'expression du délai de réflexion que l'on s'accorde encore avant de parcourir une étape. Elle contenait déjà les promesses d'un nouveau libéralisme.

C'est ainsi que, pour notre part, nous avons interprété ces dernières mesures. Un autre élément fortifiait en effet notre confiance.

Bien avant de connaître les résultats particulièrement favorables de la balance des comptes pour le mois de juin — le déficit global est tombé de 96 à 16 millions de dollars de mai à juin — la France décidait de ne pas recourir à de nouvelles restrictions d'importation, comme elle l'avait laissé pressentir quelque temps auparavant.

Toutefois, le mémorandum qui, au début juin, devait indiquer aux pays membres de l'O. E. C. E. ce nouveau programme d'importation, fut purement et simplement retiré. Les prévisions économiques de la France étaient encore fort sombres en ce moment, et il lui fallut beaucoup de courage pour prendre cette décision et pour jouer résolument la carte de l'expansion. Nous ne saurions trop l'en féliciter.

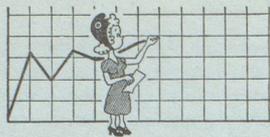
Le soulagement de ses partenaires commerciaux fut réel, car une nouvelle barrière aurait amené un déséquilibre des échanges, dont nul ne pouvait prévoir la gravité et les répercussions. L'effet psychologique produit par l'attitude française fut peut-être plus important encore. Notre Chambre de commerce l'a ressenti vivement.

Lorsqu'au début de l'année, dans cette revue, nous avons exprimé combien nous étions frappés par tous les éléments de prospérité de l'économie française, d'aucuns nous ont reproché de ne pas juger avec suffisamment d'objectivité. Un récent voyage en France avec les représentants des Chambres de commerce suisses a démontré de façon péremptoire la vitalité de l'industrie du pays, qui donne des signes trop éclatants de jeunesse et d'expansion pour que l'on n'en tire pas de valables leçons.

La décision française du début juin a été en quelque sorte la déclaration officielle de cet état de fait. Que ces signes, que ces annonces se multiplient!

C'est, en définitive, le bénéfice de la France de convaincre ses partenaires, par des gestes concrets à leur égard, qu'elle est en bonne santé et qu'elle est heureuse de le faire savoir.

Chambre de commerce suisse en France.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

L'emprunt 3,5 % 1958. — En annonçant l'émission de l'emprunt 3,5 % 1958, le nouveau ministre des finances, M. Pinay, a déclaré : « Il faut une fois pour toutes mettre de l'ordre dans nos affaires : débarasser le budget de l'État de tout ce qui est inflationniste, assainir la situation financière, assainir la monnaie pour aboutir à sa convertibilité ». Ainsi, l'émission de l'emprunt marque, dans l'esprit de son promoteur, le point de départ d'un long effort et ne constitue que la première étape vers l'indispensable assainissement financier.

Le succès de l'emprunt. — Les caractéristiques de l'emprunt 3,5 % 1958 sont, dans leurs grandes lignes, analogues à celles de la rente 3,5 % 1952. Comme c'était le cas en ce qui concerne le premier emprunt Pinay, la valeur de remboursement de la nouvelle rente est indexée sur le cours du « napoléon ». Toutefois le cours de référence pour le « napoléon » est fixé à 3.600 francs, au lieu de 4.000 francs en 1952 ; il s'établit au cours effectivement coté pour la pièce française de 20 francs la veille de l'ouverture de la souscription. En outre, le nouvel emprunt présente, comme les titres de la rente 3,5 %, 1952 d'importants avantages fiscaux : exemption de tous impôts sur le revenu des valeurs mobilières, y compris la surtaxe progressive, exemption des droits de mutation à titre gratuit (successions, donations) en faveur du capital souscrit, admission des titres en paiement de tous droits de mutation à titre gratuit ou à titre onéreux pour leur valeur de remboursement. L'emprunt a pris un brillant départ. Pour les premiers sept jours ouvrables, les souscriptions ont atteint 105,6 milliards de francs, dont 98,2 milliards souscrits en numéraire, tandis que les souscriptions en rentes n'ont pas dépassé 7,4 milliards.

Réalisations importantes. — Plus intéressant encore que ces résultats globaux est le volume important des transactions sur l'or. Les quantités d'or apportées sur le marché par les souscripteurs de l'emprunt ont atteint, pour les deux premières semaines, la somme de 46 milliards de francs avec 84 tonnes d'or fin environ. D'autre part, la Banque de France a pu acheter, en huit jours ouvrables, environ 73 tonnes d'or. Cette quantité de métal précieux correspond, sur la base de la parité officielle, à environ 82 millions de dollars. Les apports de métal précieux peuvent avoir pour la santé du franc des répercussions de longue durée. L'or acquis d'ores et déjà par la Banque de France ne représente qu'une infime partie des trésors accumulés par les particuliers. On estime que l'or thésaurisé en France se monte à au moins 2.500 à 3.000 tonnes.

« Officialisation » de l'opération 20 %. — Pour affirmer sa volonté de défendre l'actuelle parité du franc, le gouvernement

a décidé de substituer à l'opération 20 %, réalisée par le décret du 10 août 1957, un régime définitif consacrant officiellement le cours de 420 francs pour le dollar (soit 96 fr. pour le fr. suisse) qui était en fait pratiqué depuis cette date. En même temps, il a été procédé à une simplification du marché des changes, en supprimant la distinction entre le marché « libre » et le marché « officiel ». Comme les différences subsistant entre les deux marchés étaient pratiquement nulles, cette réforme ne fait que régulariser un état de fait. Ces différentes mesures attestent le désir des autorités de remettre en ordre les rouages d'un marché dont le bon fonctionnement est d'une grande importance pour la santé de la monnaie.

AVOIRS À L'ÉTRANGER

Rapatriment sans pénalité.

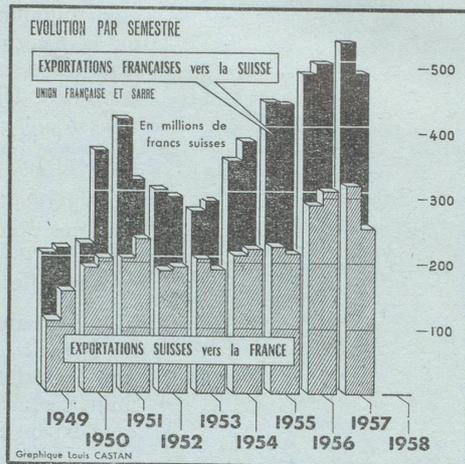
— Si le Trésor français est pauvre, la France est riche. En dehors de l'or thésaurisé, les Français disposent d'importants avoirs dissimulés à l'étranger. Pour permettre aux détenteurs de ces avoirs de les réintroduire dans le circuit français non seulement sans pénalisation mais à un taux plus favorable que le cours officiel, le gouvernement a aménagé la législation existante. Le rapatriement pourra se faire, soit par une cession de devises sur le marché des changes, soit par la cession d'or en lingot sur le marché de l'or. Dans ce dernier cas, les détenteurs d'avoirs à l'étranger bénéficieront d'une prime de 5 à 6 %.

Maintien des contingents bilatéraux. — En raison de la crise persistante de devises, le gouvernement précédent avait envisagé de réduire de 100 milliards le programme d'importations du second semestre 1958, en faisant porter tout le poids de ces restrictions sur les produits finis. Les vives réactions provoquées par ces projets, ont amené M. Pinay à revoir la question. Le nouveau plan prévoit le maintien des contingents bilatéraux à l'importation. Les contingents globaux substitués il y a un an au régime de la libération des échanges ne seront pas touchés, eux non plus, en ce qui concerne les biens « non essentiels ». Les restrictions porteront, s'il y a lieu, sur les importations que la France peut réduire unilatéralement, les matières premières et les produits agricoles de base.

Pas de libération des échanges. — Le 18 juin 1957 la France avait recontingenté totalement ses importations. Or le Code de libération des échanges de l'O. E. C. E. prévoit que le pays qui a recouru à de telles mesures doit s'efforcer de porter son taux de libération des échanges, dans un délai de 12 mois à compter de cette suspension, à 60 % au moins de l'ensemble de ses importations.

Le Gouvernement français vient de présenter à l'O. E. C. E. un mémorandum précisant qu'il n'estimait pas possible, à l'heure actuelle, d'opérer cette libération à 60 %.

GRAPHIQUE DU COM



MARCHE DE L'OR

MARCHE DES CHANGES

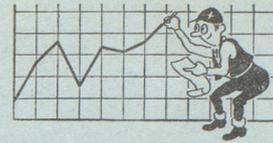
COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	26 juin 3.600	29 mai 3.610	27 juin 3.620
Cours fr. s. marché parallèle	26 juin 104,25	29 mai 106,75	27 juin 96,25
nd. valeurs métropolitaines (1949=100)	20 juin 418	23 mai 407	21 juin 510
nd. prod. ind. (1952=100)	avril 167	mars 162	avril 150
nd. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949=100)	mars 257	fév. 251	mars 229
nd. indice prix de gros (1949=100)	mai 171,6	avril 166,42	mai 146,2
nd. prix consomm. familiale (1957=100)	mai 118,9	avril 118,7	mai 100,1
Transports commerc. (mio. t.)	mars 18,7	fév. 17,1	mars 18,9
Voyageurs (millions)	mars 46,5	fév. 43,1	mars 46,4
nd. vol. import. (1938=100)	mars 202	fév. 172	mars 195
nd. vol. export. (1938=100)	mars 239	fév. 227	mars 247
solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mai - 76,6	avril - 58,3	mai - 78,9

POLITIQUE COMMERCIALE

ÉCHANGES EXTÉRIEURS

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de mai et des 5 premiers mois. — Pour le mois de mai, la balance commerciale a présenté un solde passif de 79,7 millions de francs (importations 612,4 millions, exportations 532,7 millions) en regard d'un solde passif de 116,1 millions en avril dernier et de 171,9 millions en mai 1957.

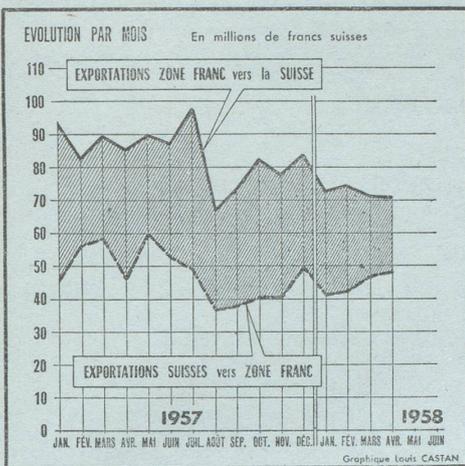
Durant les 5 premiers mois de 1958, les importations ont atteint 3077,6 millions contre 3665,5 en 1957. Le montant des exportations s'inscrit à 2643,6 millions contre 2721,9 millions, de sorte que le solde passif pour cette période n'est que de 434 millions contre 943,6 pour la période correspondante de 1957.

exportations horlogères à destination de l'Amérique ressort à 18,1 %.

Nouvelle fabrique. — Selon l'arrêté fédéral concernant l'extension des cultures de betteraves, un capital actions de 22 millions doit être mis à disposition, d'ici fin 1960, pour financer les dépenses causées par la construction de la 2^e fabrique de sucre dont le principe a été admis. L'Association suisse pour l'économie sucrière s'emploie à assurer ce financement et a réuni jusqu'à présent des souscriptions pour un montant de 14 millions. La Confédération ne participera pas au capital actions.

SUCR

MERCE FRANCO-SUISSE



DURÉE DU TRAVAIL

Préavis négatif des chambres. — Le Parlement a décidé de proposer aux électeurs le rejet de l'initiative de l'Alliance des Indépendants (parti Duttweiler) relative à la semaine de 44 heures.

Il a de même écarté le principe d'un contre-projet. Il n'est pas impossible qu'une nouvelle initiative soit lancée.

Le préavis négatif des Chambres correspond à celui du

Conseil Fédéral et a été pris à une considérable majorité.

Sensible augmentation entre 1950 et 1957. — Lors de l'assemblée annuelle de la Société suisse des employés de commerce, il a été constaté qu'entre 1950 et 1957, les salaires des employés ont augmenté de 21 % pour le personnel masculin et de 23 % pour le personnel féminin. Dans le même laps de temps l'indice du coût de la vie montait de 10 %. Toutefois le salaire moyen des employés de commerce âgés de 50 ans et plus a légèrement baissé.

SALAIRE

Répartition des fabriques. — Actuellement, 6 cantons suisses alémaniques, Zurich, Berne, Soleure, Bâle, Saint-Gall et Argovie comptent à eux seuls 63 % des fabriques de la Suisse entière et 66 % des personnes occupées dans l'industrie, tandis que la Suisse romande, qui représente 22 % de la population suisse, ne possède que 17 % des fabriques et n'occupe que 15 % du personnel de l'industrie.

INDUSTRI

Apport de l'étranger. — A mi-février 1958, on comptait en Suisse 261.572 ouvriers et ouvrières étrangers soumis au contrôle et exerçant une activité lucrative. Sur le nombre, 18.156 (6,9 %) étaient des travailleurs saisonniers, relativement peu nombreux à cette saison en raison de la moindre activité du bâtiment.

MAIN D'ŒUVR

SUFFRAGE FÉMININ

Soumis au vote en automne. — Le projet de loi constitutionnelle du Conseil fédéral accordant le droit de vote aux femmes a été accepté par 96 contre 43 voix au Conseil National et par 26 contre 12 voix au Conseil des États. Ce texte sera soumis en automne au vote du peuple et des cantons.

HORLOGERIE

Concentration. — Pour rationaliser la fabrication et harmoniser leurs systèmes de vente les sociétés Zénith, Le Coultre, Jaeger Le Coultre, Vacheron et Constantin, Audemars-Piguet ont décidé de créer une communauté d'intérêts qui, pour le moment, se traduit par la nomination d'administrateurs communs. A la suite de cette décision, on a appris quelques jours plus tard la création d'une communauté de l'horlogerie de précision qui réunit Ernest Borel SA Neuchâtel, Doxa SA Le Locle, Ebel SA La Chaux-de-Fonds, Favre Leuba SA Genève, Girard-Perregaux et Co SA La Chaux-de-Fonds, Heuer et Co Bienne, Juvenia La Chaux-de-Fonds, Zodiac SA Le Locle.

Ces concentrations s'expliquent par les problèmes importants qui se posent à l'industrie horlogère suisse en fonction du Marché commun et de la récession aux U. S. A.

HORLOGERIE

Exportations. — On note d'ailleurs pour le premier trimestre de 1958 un recul des exportations horlogères qui n'ont atteint que 247,9 millions de francs contre 279,9 millions durant la période correspondante de 1957. Durant ces 3 mois, la part de l'industrie horlogère au total des exportations suisses a fléchi à 15,5 % au lieu de 17,3 % l'année dernière. La diminution des

Indices à fin mai. — L'indice des prix de gros qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires, s'est inscrit à 218,9 à fin mai 1958 (août 1949 = 100) contre 218,3 à fin avril et 225,1 à fin mai 1957. Par rapport à la fin du mois précédent, le niveau moyen des prix s'est élevé à 0,3 %. Quant à l'indice des prix à la consommation, il était de 182,2 à fin mai (août 1939 = 100) contre 180,7 à la fin du mois précédent et 178,0 à fin mai 1957. La nouvelle hausse a été avant tout provoquée par l'augmentation des loyers.

PRI

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	26 juin	31,6	27 mai	34	26 juin	34,25
Cours billet 100 fr. fr.	26 juin	-95	27 mai	0,88	26 juin	1,03
Indice général actions	juin	396,9	mai	383,7	juin	419,0
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim.	125	4 ^e trim.	136	1 ^{er} trim.	139
Ind. prix de gros (1939 = 100)	mai	218,9	avril	218,3	mai	225,1
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	mai	182,2	avril	180,7	mai	178,0
Indice salaires horaires réels (1955 = 100)	1 ^{er} trim.	108,0	4 ^e trim.	106,4	1 ^{er} trim.	104,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	mars	1,77	fév.	1,57	mars	2,24
Voyageurs (millions)	mars	19,8	fév.	18,3	mars	18,3
Ind. import. (1938 = 100)	mai	192	avril	194	mai	219
Ind. export. (1938 = 100)	mai	194	avril	181	mai	205
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mai	32,6	avril	-6,5	mai	-10,1



TOURISTES !

Que devez-vous savoir avant de franchir la frontière franco-suisse ?

Quelles sont les facilités qui vous sont accordées ?

A LA FRONTIÈRE

PIÈCES D'IDENTITÉ :

Vous pouvez vous rendre d'un pays dans l'autre sur simple présentation de l'une ou l'autre des pièces suivantes :

- un **passport** national valable ou périmé depuis moins de cinq ans (le passeport français doit avoir été délivré ou renouvelé depuis le 1^{er} octobre 1944 et porter la mention « nationalité française »).
- une **carte d'identité** délivrée :
 - en France depuis le 1^{er} janvier 1956 par les préfectures ou sous-préfectures (les cartes établies par la préfecture de la Seine du 1^{er} octobre 1944 au 31 décembre 1955 resteront toutefois valables jusqu'à nouvel avis);
 - en Suisse par une Autorité cantonale ou communale compétente.
- un **laissez-passer** pour les enfants de moins de 15 ans dépourvus de passeport ou de carte d'identité. Cette pièce ne doit pas être obligatoirement munie d'une photographie pour les enfants de moins de 7 ans.

FRANCHISE TEMPORAIRE :

Vous pouvez « passer » en franchise, à titre définitif ou temporaire et sans titre de mouvement, dans un sens comme dans l'autre, un certain nombre de marchandises dont nous tenons la liste à votre disposition*.

DEVISES :

Dans le sens Suisse-France

- francs français : sans limitation, à condition que ces francs soient destinés à couvrir des besoins d'ordre touristique.
- francs suisses : sans limitation, mais les résidents en France doivent les déclarer.

Dans le sens France-Suisse

- francs français : une somme de 20.000 fr. par personne négociable en Suisse.
- francs suisses : a) **sortie de France** :
 - pour les résidents en France : la sortie de francs suisses est momentanément prohibée, sauf autorisation spéciale de l'Office des changes;
 - pour les autres personnes : sans limitation, mais à condition que ces francs suisses aient été inscrits sur leur passeport ou sur déclaration lors de leur entrée en France.
- b) **Entrée en Suisse** : sans limitation.

VÉHICULES A MOTEURS :

Si vous voyagez en automobile, il vous suffira d'être en possession, outre des pièces d'identité précitées, des documents suivants :

A l'entrée en France :

- un permis de conduire et de circulation;
- une « vignette touristique » valable six mois sera délivrée par les services douaniers. Elle sera collée sur le pare-brise de la voiture et permettra l'attribution des « chèques essence » par les établissements bancaires et financiers.

A l'entrée en Suisse :

- un permis de conduire et la carte grise;
- une « déclaration d'assurance pour la Suisse » délivrée par la plupart des Compagnies d'Assurances établies en France. A défaut de ce document, un émolument de 3 fr. s. sera perçu.

EN FRANCE

RÉDUCTION :

Après le passage de la frontière, les réductions suivantes vous seront accordées :

- pour vos achats dans les **magasins**, à l'exclusion de ceux portant sur des produits susceptibles d'être consommés immédiatement : exonération (10 à 15 %, variable selon les articles) des taxes sur le chiffre d'affaires. Ces achats

devront être réglés par chèques ou travellers-chèques tirés sur une banque étrangère et libellés en francs suisses ;

- pour vos paiements en devises aux entreprises **hôtelières, de location de voitures et d'autocars, aux agences de voyages** : une détaxe forfaitaire de 10 %;
- **pour vos séjours hors saison** : des réductions de 25 à 40 % vous seront accordées par les hôteliers.

EN SUISSE

RÉDUCTIONS SUR TITRES DE TRANSPORT :

Vous pouvez vous procurer dans les gares suisses ou en France avant votre départ (à Paris : Office National Suisse du Tourisme, 37, boulevard des Capucines; à Nice : 11, avenue de la Victoire) à des prix fortement réduits (jusqu'à 50 %) :

- des billets de vacances valables un à deux mois, comportant un itinéraire;
- des abonnements généraux de vacances vous permettant de visiter les diverses régions de la Suisse sans avoir à vous en tenir à un itinéraire fixé à l'avance.

Pour plus de détails voir notre « Annuaire franco-suisse » dont la 8^e édition vient de paraître.

(*) Aux personnes qui nous en font la demande, nous enverrons, contre 100 francs en timbres, une petite brochure, format de poche, dans laquelle se trouvent les textes ci-dessus et la liste complète des tolérances douanières à l'entrée en France et en Suisse.

Chambre de commerce suisse en France

16, avenue de l'Opéra, Paris 1^{er}

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE A LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

A l'occasion de son Assemblée générale du 29 mai 1958 au cours de laquelle a été célébré son 40^e anniversaire, M. Thomas Holenstein, président de la Confédération helvétique, a bien voulu adresser à notre Chambre de Commerce Suisse en France le message suivant que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Je suis particulièrement heureux de m'associer aujourd'hui au bel anniversaire que vous célébrez et de vous adresser, au nom du Conseil fédéral, mes vives félicitations.

Il ne m'appartient pas de décrire ici toute la part que vous prenez aux échanges économiques entre la Suisse et la France. Au cours de ces 40 années vous avez constamment cherché à faciliter le travail de nos importateurs et de nos exportateurs, ainsi que de tous ceux qui s'intéressent au développement des échanges entre les deux pays; vous avez aussi contribué à maintenir et à affermir encore les liens d'amitié traditionnels qui unissent depuis si longtemps nos deux pays.

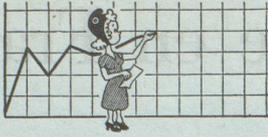
Je désirerais cependant marquer ici combien les Autorités fédérales vous sont reconnaissantes de tout ce que vous faites pour favoriser les relations économiques entre la Suisse et la France. Nous savons que nous pouvons toujours compter sur votre collaboration et que votre aide ne nous fera jamais défaut. Elle nous est, croyez-le, infiniment précieuse. Il arrive que des difficultés temporaires empêchent nos échanges de se développer dans toute la mesure que nous souhaiterions. C'est alors, tout spécialement, que votre organisation assume des responsabilités accrues. Vous êtes, en effet, à même d'expliquer à nos amis français nos préoccupations et en même temps d'exposer aux hommes d'affaires suisses la situation telle qu'elle se présente en France. Cette tâche, vous avez toujours su l'accomplir avec tact, mais aussi avec fermeté.

Nous sommes convaincus que l'économie française, qui fournit tant de preuves éclatantes de son admirable vitalité, finira par triompher des présentes difficultés financières. A cet égard, nous croyons que la prorogation de l'accord commercial entre nos deux pays et le retour à la libération des échanges qui doit intervenir cette année assureront un progrès continu et harmonieux de nos échanges commerciaux.

Cette 40^e année de votre fondation revêt une grande importance dans nos relations économiques à un autre point de vue encore. L'entrée en vigueur de la Communauté économique européenne et les travaux en cours en vue de l'établissement d'une Zone de Libre Échange destinée à associer les six membres de la Communauté aux autres pays membres de l'O. E. C. E. posent de nombreux problèmes aux pays intéressés. Vous n'ignorez pas que la Suisse participe activement aux négociations sur la Zone de Libre Échange. Une telle association répond à la nécessité impérieuse d'assurer le maintien de la coopération économique en Europe. Elle est aussi de nature, sur le plan bilatéral, à amener un nouveau et réjouissant développement des échanges entre la Suisse et la France.

Au nom du Conseil fédéral, je vous adresse tous mes vœux pour l'avenir et la prospérité de la Chambre de commerce suisse en France et pour la poursuite de son œuvre si utile et si féconde.

Thomas Holenstein.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

La confiance renaît. — La formation du gouvernement de Gaulle a reçu dans les milieux économiques et financiers un accueil très favorable. En particulier, la nomination de M. Pinay comme ministre des finances a été accueillie avec une satisfaction évidente. La Bourse qui avait joué de Gaulle gagnant, a traduit son contentement par une forte hausse des valeurs françaises. Ce mouvement a été particulièrement prononcé sur les valeurs de pétrole et les titres nord-africains. Très logiquement l'orientation des cours de l'or et des devises a été inverse à celle des cours des valeurs françaises. C'est ainsi que le lingot a fléchi de 540.000 à 512.000 francs et le « napoléon » de plus de 4.000 à 3.540 francs. Si par la suite ces cours se sont quelque peu redressés, il n'en reste pas moins que cette évolution du marché financier témoigne d'un retour de la confiance.

BALANCE DES PAIEMENTS

Déficit persistant. — Mais les problèmes demeurent. Parmi les problèmes financiers, le plus grave de tous est celui du déficit persistant de la balance des paiements. Le déficit de la France à l'Union européenne de paiements s'est établi pour le mois de mai à 76,6 millions de dollars. Ce chiffre marque une nouvelle aggravation de la position de la France au sein de l'U. E. P., puisque le déficit s'était élevé à 58,3 millions en avril, 56,4 millions en mars, 32,2 millions en février et 21,3 millions en janvier. Pour faire face à cette situation, M. Edgar Faure, ministre des finances dans le gouvernement précédent, a pris un certain nombre de mesures conservatoires : les allocations de devises pour les touristes français ont été supprimées. Une nouvelle et importante réduction des importations a été mise en œuvre, avec vérification des licences déjà accordées. Cependant ce ne sont là que des palliatifs d'une efficacité somme toute assez limitée.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Un emprunt « or-devises » ? — Aussi songe-t-on à un moyen que le retour de la confiance rend possible : l'emprunt. Un emprunt en francs serait assez facile à lancer, mais il ne répondrait, estime-t-on, à aucun besoin urgent de la trésorerie, celle-ci étant actuellement à l'aise. Une ponction sur les disponibilités du marché monétaire aurait toutefois une influence anti-inflationniste non négligeable. Par contre, un emprunt souscrit en or et en devises présenterait des avantages certains, au moment où le déficit de la balance des comptes s'aggrave. Cependant le double problème du libellé et d'indexation d'un tel emprunt serait assez difficile à résoudre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Nouveaux records. — L'indice de la production industrielle — sans le bâtiment; base 100 en 1952 — s'est inscrit en avril

dernier à 167, chiffre record en progression de 3 % sur celui du mois précédent et de 11,3 % sur celui d'avril 1957. Le même indice avec le bâtiment s'établit à 158. Il constitue également un record et marque une augmentation de 2 % sur celui du mois de mars et de 9 % sur celui d'avril 1957. Toutefois cet indice général dissimule la situation moins favorable de certains secteurs. C'est ainsi que l'activité de la branche « bâtiment et travaux publics » demeure stationnaire. En outre, on observe dans les secteurs de l'énergie certains signes de ralentissement. Enfin différentes industries de produits de consommation ont dû commencer à réduire leur production : c'est le cas, notamment, dans la chaussure, l'habillement, le bas, les appareils ménagers, sans parler du scooter et du motorcycle. Par contre, les grandes industries d'équipement ainsi que l'industrie automobile sont toujours en pleine expansion.

SALAIRES

Relèvement du S. M. I. G.

— Pour la troisième fois depuis le début de l'année, le salaire minimum interprofessionnel garanti a été relevé. Compte tenu du niveau de l'indice des prix de détail des 179 articles (base 100 en juillet 1957) qui a atteint 111,39 pour le mois de mars, 112,35 pour le mois d'avril, le taux du S. M. I. G. a été majoré, à partir du 1^{er} juin, de 3,07 % et porté ainsi de 144,80 à 149,27 francs pour la région parisienne. Le premier relèvement du S. M. I. G. en août 1957, intervenu selon l'ancien système d'échelle mobile, avait porté son montant à Paris de 126 à 133,45 francs. Depuis, en trois étapes successives, la rémunération horaire minima a été majorée de 15,82 francs.

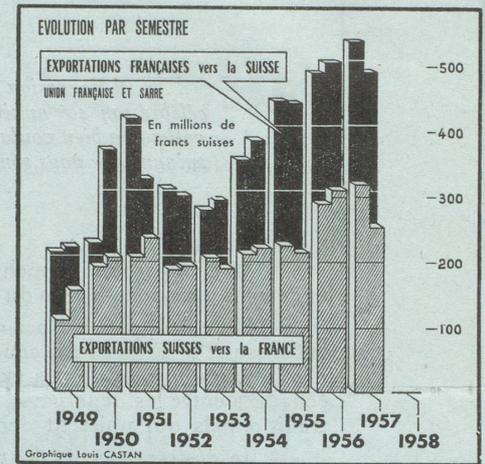
Reprise de leur délivrance. — Après quinze jours d'interruption (voir notre Bulletin hebdomadaire du 30 mai 1958), l'Office des Changes a repris la délivrance des licences d'importation déposées dans le cadre des contingents du 1^{er} semestre, qu'il s'agisse de produits ex-libérés ou de marchandises qui ont toujours été contingentées.

Cette décision avait pour but de faire le point afin de permettre aux autorités françaises d'arrêter certaines mesures techniques relatives d'une part à l'exécution des engagements en cours, d'autre part à la fixation du programme d'importation pour le 2^e semestre 1958.

Le retard accumulé pendant ces deux semaines ne pourra être résorbé que lentement et les importateurs devront s'armer de patience. La délivrance des autorisations d'importation ne nécessitant pas l'octroi de devises telles que E. F. AC., EXIM, sans paiement... n'a pas été suspendue pendant cette quinzaine; celle des licences présentées dans le cadre de clearing bilatéraux (Espagne, Zone de l'Est...) non plus.

LICENCES D'IMPORTATION

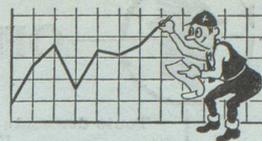
GRAPHIQUE DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	5 juin 3.610	7 mai 3.820	6 juin 3.680
Cours fr. s. marché parallèle.	5 juin 106,75	7 mai 106	6 juin 98
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	6 juin 435	2 mai 412	7 juin 499
Ind. prod. ind. (1952 = 100).	avril 167	mars 162	avril 150
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	mars 257	fév. 251	mars 229
Indice prix de gros (1949 = 100)	mai 171,6	avril 166,42	mai 146,2
Ind. prix consom. familiale (1957 = 100)	avril 118,7	mars 117,7	avril 100,3
Transports commerc. (mio. t.).	mars 18,7	fév. 17,1	mars 18,9
Voyageurs (millions)	mars 46,5	fév. 43,1	mars 46,4
Ind. vol. import. (1938 = 100)	mars 202	fév. 172	mars 195
Ind. vol. export. (1938 = 100)	mars 239	fév. 227	mars 247
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mai - 76,6	avril - 58,3	mai - 78,9

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

FINANCES FÉDÉRALES

Nouvelles dispositions. — Le 11 mai, le peuple suisse a accepté par 418.960 contre 348.361 voix et par 17 1/2 contre 4 1/2 cantons le projet de régime des finances de la Confédération. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1959.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les 4 premiers mois de 1958. — Pour les 4 premiers mois de 1958, les importations ont atteint 2453,9 millions de francs contre 2919,1 millions de francs durant la période correspondante de 1957. Les exportations se sont élevées à 2110,9 millions contre 2147,3 millions. Il en résulte un solde passif de 343 millions, en regard d'un solde passif de 771,8 millions en 1957.

On attribue la contraction des importations à la prudence des industriels et des commerçants qui liquident plutôt qu'ils n'augmentent leurs stocks, en raison de la « récession » qui s'est manifestée aux U. S. A.

En revanche, l'importation de véhicules à moteur a atteint un nouveau

record durant le premier trimestre de 1958 en s'élevant à 21.428 véhicules pour une valeur globale de 113,7 millions de francs (en 1957 19.382 véhicules valant 106,4 millions de fr.).

Dans cette branche, si l'Allemagne reste en tête des principaux fournisseurs de la Suisse (12.106 véhicules), la France atteint le second rang et accuse la plus forte augmentation de tous les fournisseurs avec 4.138 unités (contre 1971 en 1957). Le contingent français a donc plus que doublé et dépasse largement la moyenne de la progression qui est de 10,5 %.

U. E. P.

Position suisse en mai. — Le décompte avec les pays adhérant à l'U. E. P. fait ressortir pour le mois de mai un solde passif de 32,6 millions de francs pour la Suisse. Comme d'habitude, la Suisse règle entièrement ce montant en or ou en \$, sans faire appel aux possibilités de crédit qu'elle pourrait utiliser.

U. E. P.

Prolongation acceptée. — Le Parlement a accepté le renouvellement de la participation de la Suisse à l'U. E. P. pour une durée de 6 mois, éventuellement d'une année. Cette reconduction ne modifie en rien les modalités de la participation de la Suisse au crédit spécial accordé par l'U. E. P. à la France en février 1958.

REVENU NATIONAL

Accroissement de 1,3 milliard. — Selon une estimation provisoire, le revenu national s'est accru de 1,3 milliard en 1957, soit de 5 %, atteignant ainsi le total de 26,9 milliards.

C'est le revenu du travail des personnes de condition dépendante qui accuse, en chiffres absolus et relatifs, la plus forte augmentation, à savoir 1 milliard de francs ou 6,1 %. Le revenu des personnes de condition indépendante s'est accru de 100 millions environ (2,4 %). Le revenu du capital a moins augmenté que l'année précédente, son accroissement n'est que de 200 millions, c'est-à-dire de 4 % contre 8 % en 1956.

Résultats de 1957. — Pour 1957, le bénéfice net des Chemins de Fer Fédéraux ressort à 25,5 millions, ce qui permet d'attribuer au capital de dotation l'intérêt maximum prévu par la loi, soit 16 millions de francs (4 %) et de verser à la réserve légale 8 millions. Avec 860 millions de francs, les recettes provenant du trafic ont atteint un niveau record. Toutefois, on constate que le trafic des marchandises est en voie de fléchissement.

Relèvement probable. — En dépit de ces résultats favorables, les autorités vont sans doute être amenées à relever les tarifs ferroviaires, ce qu'a confirmé M. Gschwind, Président de la Direction Générale des C. F. F., à une assemblée syndicale. Dans son message concernant le rapport de gestion et les comptes des C. F. F. en 1957, le Conseil Fédéral souligne que les finances des C. F. F. sont menacées de 3 côtés, à savoir par la contraction des revenus d'exploitation, par l'augmentation des frais de personnel et par l'accroissement des frais qui résulteraient de la diminution de la durée du travail.

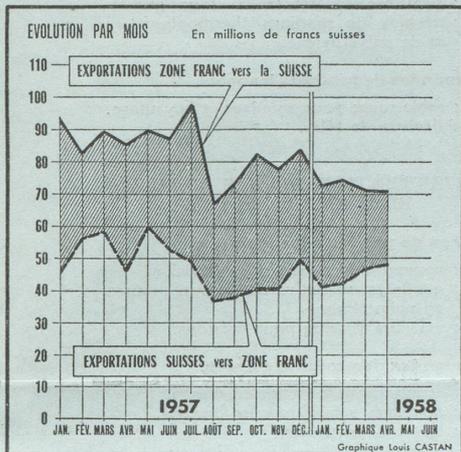
Bonne saison d'hiver. — La saison d'hiver 1957-58 a été quelque peu meilleure que celle de l'année précédente. Les nuitées ont été de 4,41 millions contre 4,35 millions en 1956-57 et les arrivées de 869.979 contre 836.450. Ce sont les hôtes étrangers, et particulièrement les touristes allemands, qui ont contribué le plus à l'augmentation du nombre des nuitées.

« L'Atome au service de la paix ». — Le 2^e Salon International des applications pacifiques de l'énergie atomique aura lieu à Genève du 1^{er} au 14 septembre 1958.

Quatorze pays seront représentés à cette exposition qui couvrira une surface de 19.000 mètres carrés dans la propriété de l'O. N. U.

Commande annulée. — A la suite de l'enquête à laquelle il a procédé, le Département Militaire fédéral a annulé définitivement la commande de 100 avions à réaction du type P-16 (voir nos informations de mai 1958).

MERCE FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	6 juin 33	6 mai 34	6 juin 34
Cours billet 100 fr. fr.	6 juin -94	6 mai -94	6 juin 1,02 1/2
Indice général actions	mai 383,7	avril 383,1	mai 433,9
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim. 125	4 ^e trim. 136	1 ^{er} trim. 139
Ind. prix de gros (1939 = 100)	avril 218,3	mars 218,9	avril 224,4
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	mai 182,2	avril 180,7	mai 178,0
Indice salaires horaires réels (1955 = 100)	1 ^{er} trim. 108,0	4 ^e trim. 106,4	1 ^{er} trim. 104,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	mars 1,77	fév. 1,57	mars 2,24
Voyageurs (millions)	mars 19,8	fév. 18,3	mars 18,3
Ind. import. (1938 = 100)	avril 194	mars 195	avril 176
Ind. export. (1938 = 100)	avril 181	mars 211	avril 190
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mai 32,6	avril -6,5	mai -10,1

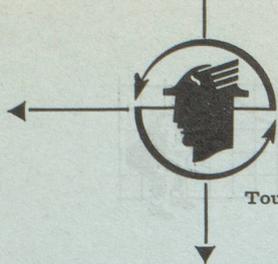
C. F. F.

TARIFS FERROVIAIRES

TOURISME

ÉNERGIE ATOMIQUE

P-16



OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

Toute demande devra être accompagnée de deux coupons-réponses internationaux
Il ne sera donné suite qu'aux lettres remplissant cette condition

REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

- R. 3273 FRANCE (à l'exception de : SAVOIE, HAUTE-SAVOIE, JURA, DOUBS, ISÈRE, RHONE et AIN) : aciers inoxydables, autres produits semi-finis de la métallurgie, matériel et machines pour la métallurgie et la mécanique.
- R. 3281 LOIRE-ATLANTIQUE, MORBIHAN, FINISTÈRE, COTES-DU-NORD, ILLE-ET-VILAINE, MAINE-ET-LOIRE, SARTHE, MAYENNE, VENDÉE : articles de bonneterie (sous-vêtements, sur-vêtements pour hommes, dames, enfants, en laine, coton ou fil).
- R. 3293 FRANCE : petit matériel électro-domestique ou électro-industriel.
- R. 3295 FRANCE et UNION FRANÇAISE : machines à écrire, à calculer, à dicter, caisses enregistreuses, duplicateurs, appareils de photocopie, accessoires de bureau.

COMMETTANTS FRANÇAIS CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN SUISSE

- R. 3275 SUISSE : toile à matelas, toile pour bannes et corsets.
- R. 3279 SUISSE : peintures et vernis.
- R. 3285 SUISSE : emballages en matière plastique pour produits chimiques.
- R. 3291 SUISSE : mousse de latex pour coussins, matelas, décoration, sièges, garnitures pour automobiles, etc.
- R. 3297 SUISSE : radiateurs à infra-rouge.

REPRÉSENTANTS SUISSES CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON FRANÇAISE

- R. 3299 SUISSE : tôles et fer brut.

COMMETTANTS SUISSES CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN FRANCE

- R. 3277 FRANCE : tissus de soie.
- R. 3283 FRANCE : machines à piquer à aiguilles multiples.
- R. 3287 FRANCE : capsules en matière plastique pour spécialités de pâtisserie.
- R. 3289 DÉPARTEMENTS DU VAR ET DES BOUCHES-DU-RHONE : produit pour la fabrication de glaces alimentaires.

MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses ou françaises.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDENT EN FRANCE

Offres de produits suisses

- 44 : serrures et ferrures en tous genres.
- 46 : déchets de matières thermoplastiques et de polyéthylène.

Demandes de produits français

- 48 : sable rouge pour moulage et noyautage.
- 50 : déchets de tôles.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDENT EN SUISSE

Offres de produits français

- 52 : appareils de radio et de télévision.
- 54 : gonflants et activateurs pour mousse en polyuréthane.
- 56 : verseurs doseurs pour boissons.

Demandes de produits suisses

- 58 : articles pour cadeaux en cuivre.
- 60 : machines à fabriquer les bretzels.
- 62 : matériel de rizerie.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Bordeaux	15 au 30 juin	Foire internationale.
Zurich	17 juillet au 15 septembre	« Saffa » La femme suisse, sa vie et son travail.
Zurich	28 août au 2 septembre	Exposition suisse de la radio et de la télévision.
Genève	29 août au 21 septembre	Exposition Montres et Bijoux.
Genève	1 ^{er} au 14 septembre	Exposition internationale des applications pacifiques de l'énergie atomique.
Besançon	4 au 14 septembre	Salon international de l'horlogerie.
Zurich	10 au 14 septembre	Exposition suisse d'équipement et meubles de bureau.
Paris	6 au 11 septembre	Semaine du cuir.
Strasbourg	6 au 21 septembre	Foire internationale.
Paris	11 au 23 septembre	Salon national de la radio, de la télévision et du disque.
Paris	12 au 21 septembre	Mécanelec, salon des industries de la mécanique.
Paris	13 au 22 septembre	Salon des ateliers d'art.
Lausanne	13 au 28 septembre	Comptoir suisse.
Marseille	13 au 29 septembre	Foire internationale.
Paris	26 septembre au 12 octobre	Salon nautique international.
Paris	27 septembre au 6 octobre	Salon international de l'équipement des industries de l'alimentation.
Metz	27 septembre au 13 octobre	Foire internationale.
Paris	27 septembre au 13 octobre	Exposition d'automne.
Paris	2 au 12 octobre	Salon international de l'automobile.
Toulouse	4 au 12 octobre	Quinzaine des arts ménagers.
Paris	9 au 19 octobre	Salon international de l'équipement de bureau.
Saint-Gall	9 au 19 octobre	Olma, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Toulouse	10 au 26 octobre	Salon de la T. S. F.
Paris	18 au 29 octobre	Salon international de l'équipement hôtelier.
Lille	31 octobre au 11 novembre	Salon du confort ménager et de l'enfant.
Paris	31 octobre au 16 novembre	Salon de l'enfance de la jeunesse et de la famille.
Paris	début novembre	Salon de l'emballage.
Paris	4 au 13 novembre	Salon international du matériel d'embouteillage.
Paris	22 au 25 novembre	Salon professionnel du matériel de sports et de camping.

LA SUISSE ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Depuis peu les discussions relatives à l'institution d'une Zone de Libre-Échange ont repris et le profil commence à s'en dessiner avec plus de netteté. Le 1^{er} janvier 1959 approche, date à laquelle le Marché Commun entrera en vigueur ; il est donc grand temps de déterminer comment les pays européens autres que les Six pourront participer harmonieusement aux nouvelles unions économiques qui s'élaborent.

Il est indispensable que la position de la Suisse soit déterminée. Nous croyons donc particulièrement opportun, à l'heure présente, de donner un large écho à l'exposé qu'a présenté au début de l'été, à Genève, le Pr Jacques Freymond, directeur de l'Institut universitaire de Hautes Études Internationales, en ouvrant un cycle d'études consacrées à l'examen des problèmes que pose à la Suisse l'intégration européenne. Les passages ci-dessous sont extraits du dernier numéro de la « Revue économique et sociale » qui a publié le texte de M. Freymond.

Devant l'Europe, les Suisses semblent éprouver un double sentiment de solidarité et de solitude.

Ils se sentent associés au destin d'un continent dans lequel ils sont géographiquement enfermés. Ils n'ignorent pas qu'ils ont bénéficié — et largement — de sa grandeur passée, de ce gouvernement du monde par les Européens. Ils voient également les périls. L'Europe est pressée de toute part. Elle a perdu sa prépondérance économique. Année après année, elle abandonne les positions qu'elle détient encore à travers les mers et les continents. Elle est menacée par les nouveaux empires qui se constituent en Asie et dans le Moyen-Orient. Elle est déjà partiellement occupée et certaines de ses nations réduites en esclavage.

Tout cela, les Suisses le savent. Ils ont conscience que leur sort est en jeu et qu'ils vivront ou périront avec l'Europe. La considération de leurs intérêts aussi bien lointains qu'immédiats leur commande, par conséquent, de s'associer à la défense militaire de l'Europe, à son organisation politique, aux diverses mesures nécessaires à l'élargissement des marchés et à la mise en commun des ressources.

Mais cette même Europe leur reste parfois comme extérieure. C'est qu'ils s'en sont dégagés à travers les siècles. La neutralité, à laquelle ils se sont attachés et qui a été une des conditions de leur existence, les a isolés. Ils ont pris l'habitude — et l'expérience les a jusqu'ici confirmés dans cette voie — de se protéger de l'extérieur et d'organiser leur vie politique à l'abri des influences des grandes puissances. Aussi considèrent-ils les efforts d'intégration européenne avec un étonnement où se mêlent l'envie, la crainte et le scepticisme. La fédération européenne qui s'esquisse leur paraît encore une aventure qui implique des risques considérables. Faut-il, pour s'y associer, abandonner un statut international bien défini, une politique qui a fait ses preuves jusque dans le passé le plus récent puisque la Suisse a traversé intacte deux guerres mondiales ? Faut-il mettre en jeu une prospérité qui résulte plus du travail accumulé que des richesses naturelles et un équilibre interne toujours fragile ?

Les Suisses ainsi soupèsent les risques.

D'un côté les menaces qui pèsent sur leur continent tout entier et qui les affectent aussi bien que leurs voisins.

De l'autre côté, les incertitudes mêmes de cette entité qu'on appelle l'Europe. Est-elle capable d'arrêter ce fléchissement de sa puissance économique et de son influence politique, et, plus encore, de se débarrasser de cette obsession de la décadence qui paralyse quelques-unes de ses meilleures forces ? Saura-t-elle surmonter les divisions et dépasser les nationalismes ?

On comprend, dans ces conditions, que les Suisses hésitent. D'autant plus qu'ils n'ont pas à soupeser uniquement les risques et les avantages qu'implique un choix politique, mais qu'ils doivent conduire leur politique en fonction d'un critère d'efficacité.

Quels sont les services qu'ils peuvent rendre aux autres nations ? Est-ce en restant fidèles à leur statut de neutralité, avec ses limitations, qu'ils seront le plus utiles, ou est-ce en s'associant ? La Suisse est aujourd'hui, grâce à sa neutralité, un pays refuge, un centre d'observation et de rencontre, mais surtout un pays sain socialement et politiquement, qui vit sans demander de l'aide aux autres, donnant aux siens ce minimum de liberté dont parle Jakob Burckhardt. Serait-il aussi uni s'il s'engageait ? Une adhésion à l'Europe ne susciterait-elle pas des résistances et des divisions qui auraient pour effet de réduire la valeur de sa contribution à l'œuvre de construction européenne ? Son adhésion, sans doute, aurait une valeur symbolique qu'il ne faut pas sous-estimer. Mais encore faudrait-il qu'elle se traduise par un renforcement de la communauté européenne et qu'elle offre à la Suisse un avenir, un espoir de vie, c'est-à-dire au petit pays des chances raisonnables de faire écouter sa voix et d'exercer une influence aux côtés des grandes nations.

Cette triple considération des risques, des avantages et de l'efficacité, si elle permet de clarifier l'analyse, ne résout pas le problème pour autant.

Mais les circonstances ont contribué à orienter les esprits et à préparer les décisions. Au cours de ces dernières années, la menace extérieure est devenue plus pressante encore. Budapest, et Suez aussi, ont rendu les Suisses plus conscients de la solidarité européenne.

L'Europe, d'ailleurs, a pris forme pendant ce temps. La C.E.C.A. s'est affirmée. Elle a fourni des preuves de son utilité et dissipé certaines inquiétudes. Quant à la Communauté économique européenne, elle est en train de s'organiser grâce à l'impulsion que lui donnent quelques-unes des meilleures têtes politiques de l'Europe. Et quoique nul ne puisse prédire encore si les délais seront tenus, quoique aucun de nous ne sache si la tentative de consolidation et de redressement de la France réussira, on ne peut ignorer une entreprise déjà fortement engagée à laquelle les Etats intéressés ont donné officiellement leur appui.

(suite à la page IV)



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Recherche de la Stabilité. — Il est indispensable de « retrouver le terrain solide et sûr de la stabilité », a déclaré récemment M. Pinay. Ainsi se trouve défini le premier objectif que le Gouvernement cherche à atteindre dans le domaine économique et financier. Le succès remporté par l'emprunt 3,5 % 1958 a eu le double résultat d'écartier la menace d'une crise de trésorerie et d'éviter une nouvelle restriction des importations, dont l'incidence n'eût pas manqué de se faire sentir sur l'activité économique.

Répartition des sacrifices. — Pour consolider ces premiers résultats, le Gouvernement a jugé nécessaire d'imposer au pays certains sacrifices. Le choix des mesures à prendre a été dicté par le souci de répartir aussi équitablement que possible ces sacrifices. Ainsi les agriculteurs recevront 113 francs de moins par quintal de blé — 3.596 francs au lieu de 3.709 francs — par rapport au prix que leur permettait d'espérer la réglementation édictée il y a un an. Les travailleurs du secteur public devront renoncer, pour le moment, à une amélioration de leurs salaires. Les contribuables auront à payer 50 milliards de francs d'impôts supplémentaires. Ces mesures s'ajoutent à celles mises en application par les gouvernements précédents en vue de rétablir la situation : réduction de l'« impasse », restrictions de crédit, aide étrangère, etc.

PRIX

Consolidation de la hausse. — Les effets de ces diverses mesures commencent à se faire sentir. En particulier, la stabilisation des prix semble en bonne voie, la saison aidant. Pendant le second semestre de 1957, les prix de gros avaient monté de 12,4 % et ceux de détail de 10 %. Au cours du premier semestre de 1958, au gros comme au détail, la hausse s'est notablement ralentie : elle n'a atteint respectivement que 2 % et 7,5 %. Depuis le mois de mai, les prix de gros accusent même, grâce à la baisse des frets et des cours mondiaux de matières premières, un léger recul, tandis que les prix de détail se maintiennent à peu près à leur niveau précédent. L'augmentation du coût des produits alimentaires a modifié la structure de la consommation : la demande de certains biens durables (véhicules à 2 roues, appareils électro-ménagers, postes de T. S. F. et de télévision) s'est trouvée réduite.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Nouveaux progrès. — Si le rythme de progression de la demande intérieure a été ralenti, la consommation a continué à s'accroître, grâce notamment au développement des investissements. Par rapport à 1957, la production industrielle du premier semestre a augmenté de 8,5 %, les

progrès les plus sensibles concernant les industries de base (chimie, métallurgie), cependant que la production de biens de consommation augmentait plus lentement. On s'attend à un certain ralentissement du rythme d'expansion pour les mois prochains. La production industrielle ne dépasserait, au cours du second semestre, que de 3 ou 4 % son niveau des mois correspondants de 1957.

Amélioration sensible. — La situation des finances publiques s'est sensiblement améliorée. Pendant le premier semestre

FINANCES PUBLIQUES

de 1958, les recettes budgétaires ont dépassé de 385 milliards celles du semestre correspondant de 1957, tandis que les dépenses augmentaient de 150 milliards. L'« impasse » effective n'a atteint que 95 milliards, contre 330 milliards l'an dernier. Les prévisions pour le second semestre sont moins favorables. Les rentrées fiscales seront probablement, pour l'année entière, en augmentation de 190 milliards sur les estimations. Mais ces plus-values seront absorbées et au delà par l'ouverture de 250 milliards de crédits supplémentaires. Par la création de 50 milliards d'impôts nouveaux, on espère maintenir l'« impasse » dans la limite prévue de 600 milliards.

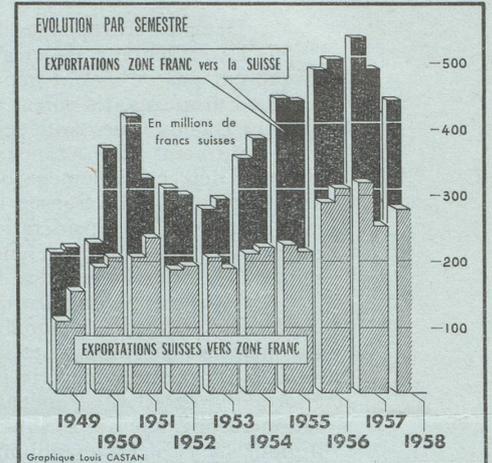
Déficit élevé. — Si, au cours du premier semestre, les importations en provenance de l'étranger n'ont guère dépassé le programme prévu (921 milliards au lieu de 914 milliards), en revanche, l'évolution des exportations vers l'étranger demeure préoccupante. On avait prévu, pour 1958, 120 milliards d'exportations mensuelles, contre 100 milliards en 1957, cette hypothèse traduisant simplement l'incidence de l'« opération 20 % ». Or, au cours du premier semestre, la moyenne n'a été que de 110 milliards. Le déficit a atteint 258 milliards pour cette période, contre 300 milliards prévus pour l'année entière. La situation s'est améliorée en juin et juillet (déficit respectivement de 35,5 et 27,9 milliards, contre 51,6 milliards par mois en janvier-mai).

COMMERCE EXTÉRIEUR

Redressement. — Grâce aux prêts étrangers obtenus au début de l'année, la trésorerie extérieure est demeurée à l'aise. Mais 240 millions de dollars, soit plus de la moitié de l'aide accordée, ont été utilisés pendant le premier semestre. Les échanges avec la zone dollar se sont soldés par 5 millions de dollars d'excédent. Par contre, le déficit à l'Union européenne de Paiements a atteint 285 millions de dollars. Toutefois, en août, le solde passif à l'U. E. P. n'a été que de 23,6 millions de dollars, contre 28,6 millions en juillet, 48,8 millions en juin et 76,6 millions en mai. Une amélioration est attendue pendant le second semestre.

BALANCE DES PAIEMENTS

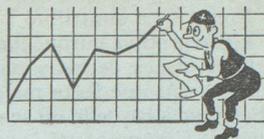
GRAPHIQUE DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	28 août 3.500	24 juil. 3.540	29 août 3.760
Cours fr. s. marché parallèle.	28 août 105,75	24 juil. 104,75	29 août 104,75
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	22 août 423	18 juil. 401	30 août 558
Ind. prod. ind. (1952 = 100)	juin 163	mai 168	juin 153
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	mai 261	avril 259	mai 233
Indice prix de gros (1949 = 100)	juil. 165,9	juin 167,8	juil. 147,5
Ind. prix consomm. familiale (1957 = 100)	juil. 119,8	juin] 119,4	juil. 102,2
Transports commerc. (mio. t.)	juin 18,1	mai 17,6	juin 17,6
Voyageurs (millions)	juin 46,2	mai 47,7	juin 46,4
Ind. vol. import. (1938 = 100)	mai 195	avril 189	mai 191
Ind. vol. export. (1938 = 100)	mai 205	avril 221	mai 227
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juil. - 28,6	juin - 46,8	juil. - 132,6

EN QUELQUES LIGNES

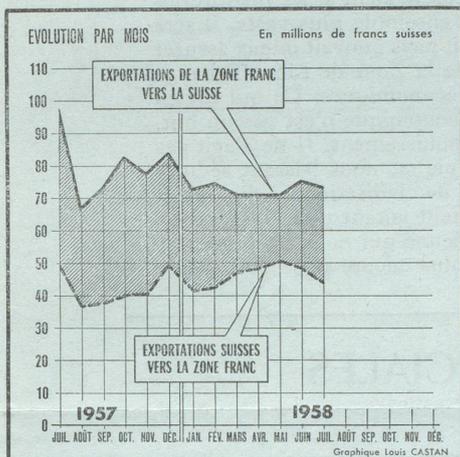


SUISSE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats d'août. — En juillet, les importations ont atteint 563,9 millions de francs, contre 620,8 millions en juillet et 656,4 millions en août 1957. Les exportations se sont élevées à 490,8 millions, contre 578,9 millions en juillet et 505,9 millions une année auparavant. La balance commerciale pour août présente donc un solde passif de 173,6 millions, en regard de 150,5 millions en août 1957. Pour les huit premiers mois de 1958, le solde passif ressort à 635 millions, contre 1.417,3 millions de francs pour la même période de 1957.

MERCE FRANCO-SUISSE



recevra le montant intégral de son excédent de juillet également en or ou en dollars.

U.E.P.

Solde actif de 5,8 millions en juillet.

— En juillet, pour la première fois depuis le mois d'août 1957, le décompte avec les pays membres de l'U. E. P. présente un solde actif de 5,8 millions pour la Suisse. Le solde passif du premier semestre de 388,4 millions au total a été réduit, en juillet, à 382,6 millions de francs.

La Suisse ayant réglé ses soldes passifs de ces derniers mois entièrement en or ou en dollars, elle

à la charge de la société italienne qui s'occupera des travaux sur le versant méridional, société dans laquelle sont intéressées la Province de Turin, la Ville d'Aoste et la Société Fiat. Du côté suisse, une société à capital de 10 millions sera créée, capital réparti entre le Canton du Valais, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. De plus, une souscription publique aura lieu et l'on pense réunir ainsi un capital de 13 à 14 millions. Le solde pourrait être trouvé au moyen d'un emprunt. On pense que ce tunnel routier, qui aura une longueur de 5,8 km., sera achevé dans le courant de 1961. L'exploitation du tunnel sera confiée à une société qui percevra un péage, partagé à parts égales entre les deux sociétés de construction suisses et italiennes.

Importations de véhicules à moteur. — Durant le premier semestre de 1958, la Suisse a importé 40.717 véhicules, contre 39.031 durant le premier semestre de 1957, représentant une valeur de 221.471.000 francs, contre 231.669.000 francs. La diminution de la valeur est due à l'accroissement de la demande pour les petites voitures. Cette évolution fait que les producteurs de voitures légères prennent de plus en plus d'importance sur le marché suisse. L'Allemagne Occidentale vient en tête, avec 22.435 véhicules. A la seconde place, la France enregistre la plus forte progression, avec 8.018 véhicules (6.065 en 1957). Viennent ensuite l'Italie (3.781 véhicules), la Grande-Bretagne (3.589 véhicules) et enfin les U. S. A. (1.460 voitures), le fléchissement continu des importations de voitures américaines se poursuivant.

AUTOMOBILES

Recensement. — Le recensement fédéral du bétail, au 21 avril 1958, a donné les chiffres suivants, comparés à ceux de 1931 :

— bétail bovin : 1.663.900 (1.609.410 en 1931), dont 900.600 vaches (868.576 en 1931), 28.200 taureaux (36.511 en 1931) et 9300 bœufs (21.826 en 1931); le nombre des possesseurs a fortement diminué, de 192.490 en 1931 à 150.600;

— porcs : 1.900.000 (926.422 en 1931), chiffre record jamais atteint dans la statistique;

— chevaux : 107.500 (140.300 en 1931).

L'augmentation du cheptel a pour effet un accroissement de la production de viande et de lait. Elle crée des problèmes pour le placement de la viande et de la graisse de porc. Étant donné le total des vaches, la production de veaux va augmenter, ce qui fait prévoir une tension sur le marché des veaux de boucherie pour fin 1958-début 1959. On constate enfin l'élimination de plus en plus forte du cheval par le moteur.

BÉTAIL

FINANCES

Balance des revenus. — Pour 1957, la balance des revenus laisse un solde passif de 195 millions de francs, alors qu'elle avait présenté un solde actif de 125 millions de francs en 1956. Ce résultat défavorable est dû en premier lieu à la balance commerciale, dont le déficit a atteint 1.733 millions de francs, contre 1.394 millions de francs l'année précédente. Le trafic touristique a laissé un solde actif de 735 millions au lieu de 635 millions, mais le solde actif des assurances a diminué de 100 à 85 millions. Les placements de capitaux à l'étranger ont laissé, par leur rendement, un solde actif inchangé de 580 millions de francs.

PRIX

Coût de la vie. — A fin juillet, l'indice suisse s'inscrivait à 182,4, inchangé par rapport au moins précédent. Il s'est élevé de 2,2 % depuis un an.

HORLOGERIE

Réunion internationale. — Des représentants d'organisations horlogères de France, de Suisse, d'Angleterre et d'Allemagne se sont réunis à Genève pour étudier les possibilités et les problèmes ouverts par le Marché commun et la Zone de libre échange. On envisage de plus une convention entre les quatre pays, afin de lutter contre la concurrence japonaise et russe tout particulièrement.

GRANDS TRAVAUX

Tunnel routier du Grand-Saint-Bernard. — On estime que l'aménagement du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard reviendra à 52 millions de francs. La moitié de cette somme sera

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	25 août 32	25 juil. 32	26 août 34
Cours billet 100 fr. fr.	25 août 93 1/2	25 juil. 95	26 août 93
Indice général actions	juil. 400,8	juin 396,9	juil. 419,1
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim. 125	4 ^e trim. 136	1 ^{er} trim. 139
Ind. prix de gros (1939=100)	juil. 215,2	juin 216,5	juil. 224,4
Ind. prix cons. fam. (1939=100)	juil. 182,4	juin 182,4	juil. 178,5
Indice salaires horaires réels (1955=100)	1 ^{er} trim. 108,0	4 ^e trim. 106,4	1 ^{er} trim. 104,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	mai 1,96	avril 1,76	mai 2,35
Voyageurs (millions)	mai 18,6	avril 19,9	mai 16,9
Ind. import. (1949=100)	juil. 193	juin 191	juil. 223
Ind. export. (1949=100)	juil. 206	juin 186	juil. 207
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juil. + 1,3	juin -- 4,6	juil. -- 7,9

L'institution de la Communauté économique européenne — ou plus précisément la ratification du Traité de Rome — a contribué à une évolution décisive non seulement de l'Europe des Six, mais de celle des Dix-sept. L'intégration européenne devenait soudain une réalité avec laquelle il fallait compter. Aussi cette dernière année et ces derniers mois ont-ils vu se produire en Suisse une évolution considérable des esprits. L'unanimité, — ou une forte majorité, — semble acquise, pour des raisons diverses, à la nécessité d'une Zone de Libre-Échange à laquelle on se rallie non seulement parce qu'elle offre aux Suisses la seule possibilité de collaboration avec la Communauté économique européenne, mais aussi parce que sa conception répond à une pensée orientée, par les intérêts et la tradition, vers une politique libre-échangiste.

La Suisse a donc fait un grand pas vers une collaboration. L'esprit même dans lequel la neutralité est discutée s'est modifié. L'Europe n'est plus l'objet d'un acte de foi. Elle est devenue un objectif possible d'une politique raisonnable. Aussi le débat n'est-il plus entre partisans et adversaires de l'Europe, entre prophètes et sceptiques. Les circonstances ont amené à franchir une nouvelle étape. Ce n'est plus tant le principe de la participation qui doit être discuté que ses formes.

Formes qui sont influencées par l'évolution de la situation, par la menace extérieure à l'Europe, par les conditions dans lesquelles se fait l'intégration européenne, par le rythme auquel elle s'opère et sur lequel se modèlent nos décisions. Formes qui sont également fonction de notre intérêt, de la place qu'occuperait la Suisse et ce qui en fait pour nous la valeur, de notre conception de la structure d'une société ouverte.

La Suisse veut être l'expression de l'unité dans la diversité. Elle estime que la démocratie tempérée de fédéralisme qu'elle a créée offre à ses citoyens la possibilité de conduire leurs affaires et d'exercer un contrôle réel efficace sur les hommes qui la dirigent, contrôle aussi efficace qu'on peut l'espérer dans un monde où la technique complique et surcharge les organismes gouvernementaux.

Au moment où la Suisse se tourne vers l'Europe, elle se demande tout naturellement si les institutions que cette Europe se donnera lui apporteront les mêmes garanties et si, dans un ensemble plus vaste, il sera possible d'assurer au citoyen l'exercice réel de ces libertés fondamentales que le petit pays pouvait mieux assurer qu'un autre. Aussi la discussion qui se déroule autour du Marché commun et de la Zone de Libre-Échange dépasse-t-elle en fait le problème de la neutralité ou la considération d'intérêts économiques. Ce qui est en question, ce sont les principes sur lesquels se bâtit l'Europe. Le développement économique n'est pas un but, mais un moyen de donner aux sociétés qui en bénéficient des possibilités d'épanouissement. Il ne s'agit pas pour nous d'imiter l'Union soviétique ou même, par certains côtés, les Etats-Unis et, nous laissant séduire par un type de raisonnement pseudo-marxiste, de sacrifier l'homme et les valeurs de civilisation au dieu de la productivité. Les modalités de l'intégration économique de l'Europe nous importent autant que l'intégration elle-même, si nécessaire soit-elle. Et lorsque nous examinons la Fédération européenne qui nous est proposée, ce n'est pas seulement pour savoir si elle a quelque chance de se réaliser, mais plus encore pour voir si elle respecte la philosophie du fédéralisme dont elle se réclame.

OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

Toute demande devra être accompagnée de deux coupons-réponses internationaux
Il ne sera donné suite qu'aux lettres remplissant cette condition

REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

- R. 3303 FRANCE : matériel thermique divers, régulateurs, gros outillage industriel.
- R. 3305 NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME, AISNE, ARDENNES, OISE, MARNE, SEINE-ET-MARNE : matériaux de construction et articles intéressant le bâtiment.
- R. 3311 HAUTE-SAVOIE : machines-outils de décolletage.
- R. 3313 FRANCE : produits alimentaires, chimiques et manufacturés divers.
- R. 3315 FRANCE : constructions mécaniques, machines-outils, appareils de précision.
- R. 3321 SUD-EST : tissus laine, coton, soie.

COMMETTANTS FRANÇAIS CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN SUISSE

- R. 3301 SUISSE : tableaux publicitaires en relief pour vitrines.
- R. 3307 SUISSE : couvertures de laine.
- R. 3309 SUISSE : fils de fibres artificielles et synthétiques pour tissage et bonneterie.
- R. 3317 SUISSE : pulls, cardigans, sweaters, pour dames.
- R. 3319 SUISSE : meubles modernes en tubes et meubles de cuisine, avec dessus en plastique stratifié.

REPRÉSENTANT SUISSE CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON FRANÇAISE

- R. 3323 SUISSE : matières premières pour l'industrie textile, chimique, alimentaire, et pour l'industrie du papier.

COMMETTANT SUISSE CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN FRANCE

- R. 3323 FRANCE : nouveau système breveté pour la rétentation des prothèses.

MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses ou françaises.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDENT EN FRANCE

- Offres de produits suisses**
64 : déchets de matières thermoplastiques, polyéthylène et polystyrène.
66 : pendules anciennes à roues de bois, de l'Engadine.
68 : machines à fraiser les noyures des ébauches de montres.

Demandes de produits français

- 70 : dentelles en fil d'or.
72 : poussier de houille.
74 : machines à graduer le verre.
76 : machines à emballer les lampes à incandescence.
78 : carbonate de barium.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDENT EN SUISSE

- Offres de produits français**
80 : articles de luxe pour enfants en broderie main.
82 : porcelaines d'art.
84 : rondins en résineux pour la fabrication de bois à pâte.
86 : chauffe-eau à gaz et électriques, brûleurs et générateurs d'eau chaude à mazout.
88 : peaux pour instruments de musique.
90 : grillages en tous genres.

Demandes de produits suisses

- 92 : relais thermiques et magnétothermiques.
94 : farine de bananes.

Supplément à la Revue économique franco-suisse - 3^e Trimestre 1958

Chambre de Commerce Suisse en France, Paris, Éditeur
Ce supplément a été tiré sur les presses de l'Imprimerie Alençonnaise, Place Poulet-Malassis, Alençon (Orne)
Le Directeur : Paul GILLIAND. Dépôt légal 1958, 3^e trim. - N^o d'ordre : 5.090